

Compte-rendu du conseil municipal du 16/02/2022

Le seize février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le neuf février s'est réuni sous la présidence de M. Didier Dumont, Maire, en mairie.

Etaient présents: BARRAT Laurent, BASTIDE Stéphane, BEGUIN Brigitte, BOUQUET Hélène, DUMONT Didier, DUVOISIN Lucile, ESCANDE Martine, FORTIN Bruno, HORTET Thierry, LAMY Thierry, LASSEE Françoise, LAVARDE Yves, LECLER Henri, MANN Jocelyne, NAFTEUX Mélinda

Absents avec pouvoir : GOUZON Hugues pouvoir à DUMONT Didier, HAMARD Oliver pouvoir à Henri LECLER, LE GRUMELEC Francine pouvoir à LASSEE Françoise, LENGLET Héloïse pouvoir à Lucile DUVOISIN

Soit sur 19 membres en exercice, 15 présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h35.

Mme Hélène BOUQUET est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 18/11/2021 est approuvé à l'unanimité.

2022DCM01 Autorisation à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- OUVRE les crédits de la manière suivante :

Chapitre	Montants	Quart des
	ouverts 2021	crédits total
20	6 720€	1 680€
21	85 940€	21 485€
Op 133	41 900€	10 475€
Total	134 560€	33 640€

2022DCM02 Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Bennecourt à la CCPIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5211-5, L5211-17 et L5211-18 du CGCT, relatifs aux compétences des EPCI et aux modalités de transfert d'une compétence à un EPCI,

Vu les articles L.1321-1 et suivants, fixant les modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016148-006 en date du 27 Mai 2016 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye et de la Communauté de Communes des Portes d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016346-0001 en date du 11 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Portes d'Ile-de-France,

Vu la délibération n° 2019/095 en date du 3 Décembre 2019 du Conseil Communautaire de la CCPIF approuvant les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages assainissement et autorisant son Président à signer les dits procès-verbaux,

Vu la délibération 2019/39 de la Commune de Bennecourt portant transfert de la compétence, Vu la délibération DCM2021_48 portant correction sur exercices antérieurs des amortissement sur le réseaux d'assainissement,

Considérant que le transfert de la compétence entraîne automatiquement la mise à disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, des subventions transférables et des emprunts, à la date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence, Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens concernés de la Commune de BENNECOURT à la CCPIF du fait du transfert de la compétence assainissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SIGNE le procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Bennecourt à la CCPIF à hauteur de 197 650,96€.
- AUTORISE le Maire à régulariser par les opérations comptables nécessaires.
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2022.

Il s'agit d'une écriture d'ordre n'ayant aucun impact sur le budget communal.

2022DCM03 Subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales – France relance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques par le Centre National du Livre dans le cadre du plan France Relance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DIT que le montant attribué à l'acquisition des ouvrages imprimés pour 2020 était de 7 260€, pour 2021 de 7 799€ et qu'il sera inscrit au budget 2022, la somme de 7 800€

- AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches pour l'attribution et l'encaissement de la subvention.

Le dossier est en cours de montage.

Le maire précise que sur les 8 candidatures reçues, 4 candidates seront reçues début mars. L'équipe est à la recherche d'une personne avec un niveau culturel satisfaisant pour continuer les actions.

2022DCM04 Convention de mise à disposition du garage du Presbytère avec l'association Festyvent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21, Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques disposant que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, Considérant la demande de l'association Festy'events de stocker du matériel dans le garage du presbytère,

Considérant le projet de convention,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'utilisation du garage du presbytère à titre gracieux.

Approbation des Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme de dématérialisation des actes d'urbanisme.

Le point est ajourné. M. Laurent Barrat attend les réponses de la CCPIF.

2022DCM05 Modification du règlement intérieur de la cantine et de la pause méridienne et ajout de tarifs

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Règlement Intérieur de la cantine et de la pause méridienne, Considérant la nécessité de réguler certains abus, Considérant certaines contraintes d'accueil,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE le règlement intérieur de la cantine et de la pause méridienne en modifiant l'article 3 comme suit « Les inscriptions exceptionnelles doivent être notifiées au service scolaire au moins 7 jours avant la date prévue. En cas de dérogation à la présente règle, un tarif dissuasif de 8,40€ sera appliqué »
- MODIFIE le tarif du PAI à 1,30€
- INSTAURE un tarif d'1,30€ en cas d'accueil avec pique-nique fournis par les parents
- REGULARISE la suppression de la régie dans l'article 2

Mme Mélinda Natfeux soulève le problème du gaspillage des repas. Elle étudie le dossier de la revente des repas.

Fermeture des guichets des gares de Bréval et Bonnières – Motion 2022_01

Considérant la réflexion entreprise par lle de France Mobilités de fermer les guichets physiques des gares de Bréval et Bonnières, M. le Maire propose de voter une motion afin d'acter l'opposition du conseil municipal concernant la fermeture des guichets des gares de Bonnières et Bréval

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la motion relative à l'opposition de la fermeture des guichets dans les deux gares de la CCPIF.

Les usagers de la CCPIF ne peuvent pas payer la différence entre Bonnières et Vernon. Le transport à la demande sera un plus en septembre 2022.

Décisions

DM2021_15 – nettoyage toiture et remplacement des tôles amiantées du hangar pour 11 333,92€HT soit 12 467,31€ TTC à l'entreprise PICO, sise 36 ; rue des Pressoirs – 78770 AUTEUIL LE ROI.

DM2021_16 – virements de crédits à hauteur d'1€ du chapitre 020 vers le chapitre 16. DM2021_17 – virements de crédits à hauteur de 800€ du chapitre 020 vers le chapitre 21. DM2022_01 – fourniture et pose d'un VPI pour la 6ème classe pour 2 470€ HT soit 2 964€ TTC à l'entreprise SIGNAL sise 5, rue de Chaumont – 78125 HERMERAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

A Bennecourt, le 16/02/2022 Le Maire

idier Dumont

Approbation du conseil municipal du 16 février 2022

2022DCM01 Autorisation à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

2022DCM02 Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Bennecourt à la CCPIF 2022DCM03 Subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales – France relance

2022DCM04 Convention de mise à disposition du garage du Presbytère avec l'association Festyvent

2022DCM05 Modification du règlement intérieur de la cantine et de la pause méridienne et ajout de tarifs

Fermeture des guichets des gares de Bréval et Bonnières – Motion 2022_01

	<u>-</u>
BARRAT Laurent	MANN Jocelyne
BASTIDE Stéphane	LECLER Henri
BEGUIN Brigitte	NAFTEUX Mélinda
BOUQUET Hélène	
DUMONT Didier	
DUVOISIN Lucile	

FORTIN Bruno

ESCANDE Martine

HORTET Thierry

LAMY Thierry

LASSEE Françoise

LAVARDE Yves